



Communiqué de presse

Montpellier, le jeudi 24 mars 2022

Décision historique

Le siège du nouveau groupe SERM-SA3M-ACM HABITAT sera localisé au quartier de la Mosson, à Saint-Paul, à compter de 2026

Au cours des conseils d'administration de la SERM et de la SA3M de ce jeudi 24 mars 2022, il a été décidé à l'unanimité par les administrateurs et les maires de la Métropole d'implanter le siège de la SERM-SA3M (aménageur et énergéticien de la Métropole) et d'ACM HABITAT (bailleur social de la Métropole) à la Mosson, quartier Saint-Paul.

Ce sont donc 400 salariés du groupe qui travailleront à compter de 2026 à la Mosson.

Cette décision est en ligne avec l'ambition de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, de rééquilibrer la ville à l'ouest et d'accompagner le très ambitieux projet de renouvellement urbain (NPNRU) de la Mosson.

Rééquilibrer la ville passe nécessairement par de telles décisions qui changent les habitudes conformément à ce qui a été fait à l'époque avec la piscine olympique Antigone ou encore la médiathèque Emile ZOLA.

Cette décision historique permettra de redynamiser le commerce, d'accroître la vitalité économique et de rendre encore plus attractif l'ouest de la ville.

Ce nouveau bâtiment de 10 000 m² doit représenter un véritable geste architectural pour la Mosson comme pour Montpellier.

CONTACT PRESSE

Pour toute demande d'information supplémentaire auprès de Cédric GRAIL, Directeur Général de la SERM/SA3M et Secrétaire Général d'ACM HABITAT contactez :

Julie COMBAS

Tel. : **04 67 13 63 78 / 06 75 09 76 86**

Mail. : **julie.combas@serm-montpellier.fr**